

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2023-019/PR/MIE portant approbation du Budget Prévisionnel 2023 de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti.

n° 2023-019/PR/MIE

Ministère
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'E-
QUIPEMENT

Date de publication
19 janvier 2023

Numéro JO
n° 2 du 31/01/2023

Date du numéro
31 janvier 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°5/AN/03/5ème L 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Equipelement et des Transports et fixant ses attributions.

VU la Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU Le Décret n°2012-167/PR/MET du 11 juillet 2012 portant mission et organisation de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Décret n°2014-284/PR/MET portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de la Météorologie de Djibouti

VU Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 Novembre 2022

VU La Délibération n°45 DG-ANM-2022 du 20 Novembre 2022

SUR Proposition du Ministre de l'Equipelement et des Transports. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13/12/2022

TEXTE INTÉGRAL

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Le projet de Budget prévisionnel 2023, pour l'Agence Nationale de la Météorologie est de 246 181 231 FDJ,il est reparti comme
suit : Budget de l'Etat : Fonctionnement :.....39 217 716 FDJ Budget de l'Aéroport Internationale
de Djibouti (AID) : Fonctionnement :.....163 000 000 FDJ

ARTICLE 2

Le projet d'investissement pour 2023 est arrêté comme suit : Budget de l'Etat : Investissement
:.....43 963 515 FDJ

ARTICLE 3

Le présent Arrêté sera enregistré, communiqué et publié.
